

NATIONS UNIES UN LIBRARY



DEC 21 1979

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE



CONSEIL
DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE

A/34/610
S/13585
23 octobre 1979
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Trente-quatrième session
Point 123 de l'ordre du jour
LA SITUATION AU KAMPUCHEA

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Trente-quatrième année

Lettre datée du 23 octobre 1979, adressée au Secrétaire général
par le représentant permanent de la Thaïlande auprès de
l'Organisation des Nations Unies

Comme suite à ma lettre datée du 16 octobre 1979 (A/34/580-S/13575), j'ai l'honneur, d'ordre de mon gouvernement, de porter à votre attention les faits suivants :

Le 21 octobre 1979, à 12 h, 15 obus de mortier, tirés depuis le territoire kampuchéan, sont tombés en territoire thaïlandais à Ban Kok Samet et Ban Kok Soong, dans la province frontalière orientale de Prachinburi, tuant instantanément trois ressortissants thaïlandais, dont une femme et un enfant, et un Kampuchéan, et blessant grièvement sept autres Thaïlandais. Le même jour, à 19 h 08, plusieurs coups d'arme automatique ont été tirés en direction du côté thaïlandais de la frontière, au nord du pont de Klong Leuk, Tambon Klong Nam Sai, dans la même province de Prachinburi.

Il s'agit là d'une nouvelle série de violations flagrantes de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Thaïlande, qui causent, sans raison, des pertes en vies humaines et des dégâts matériels et qui ne font qu'exacerber la situation déjà tendue le long de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea.

Le Gouvernement thaïlandais proteste vigoureusement contre cette provocation ouverte de la part d'éléments irresponsables. Comme je l'ai déjà indiqué dans ma lettre précédente, le Gouvernement thaïlandais prendra les mesures nécessaires et légitimes qui s'imposent pour sauvegarder la vie et les biens de ses ressortissants.

A/34/610

S/13585

Français

Page 2

Le Gouvernement thaïlandais réaffirme une fois de plus son intention de demeurer à l'écart du conflit armé au Kampuchea et tient à rappeler à la communauté des nations les risques que ce conflit comporte pour la paix et la sécurité internationales.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 123 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la Thaïlande
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Pracha GUNA-KASEM
